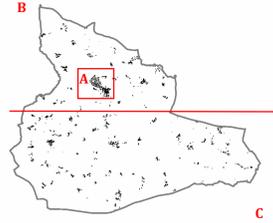


PLU

Révision



P 5 : PLAN DE ZONAGE (A)

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 18 janvier 2021
Enquête publique du 13 septembre 2021 au 15 octobre 2021 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à l'arrêté du maire en date du 13 août 2021
Le Maire



Parcs d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteau - 44900 DERVAL
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

Echelle : 1/2000ème

- Limites de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parcs, jardins à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SAGE Vilaine)
- Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales
- Limite de la zone inondable
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- UA
- UB
- UE
- 1AU
- 1AUY
- 2AU
- A
- AC
- NL
- NT
- NP

Liste des emplacements réservés

N°	Opération	Destinataire	Surfacem2
1	Aménagement du carrefour	Commune	2 516
2	Création d'un accès	Commune	656
3	Elargissement d'une voie	Commune	861
4	Création de logements locatifs	Commune	1 681
5	Création d'une liaison douce	Commune	809

